

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral n°2024/12/DCSE/BPE/E du 25 septembre 2024 est prescrite pendant 33 jours consécutifs du lundi 28 octobre 2024 à 9 heures au vendredi 29 novembre 2024 à 17 heures, une enquête publique relative à la demande d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) présentée la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France (dit CARIDF), sise 19 rue d'Anjou – 75008 PARIS, en vue des prélèvements d'eau à usage d'irrigation sur la nappe de Champigny.

Le périmètre de l'enquête comprend :

- Dans le département de la Seine-et-Marne (77) :

Andrezel, Argentières, Aubepierre-Ozouer-le-Repos, Bannost-Villegagnon, Beauchery-Saint-Martin, Beauvoir, Bernay-Vilbert, Bezalles, Blandy-les-Tours, Boisdon, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Bombon, Bréau, Brie-Comte-Robert, Cesson, Cessoy-en-Montois, Chalautre-la-Grande, Chalautre-la-Petite, Champagne-sur-Seine, Champdeuil, Champeaux, La Chapelle-Gauthier, La Chapelle-Iger, La Chapelle-Rablais, La Chapelle Saint-Sulpice, Les Chapelles-Bourbon, Chartrettes, Chateaubleau, Le Châtelet-en-Brie, Chatillon-la-Borde, Châtres, Chaumes-en-Brie, Chenoise-Cucharmoy, Chevry-Cossigny, Clos-Fontaine, Combs-la-Ville, Coubert, Courchamp, Courpalay, Courquetaine, Courtomer, Coutencon, Crèvecoeur-en-Brie, Crisenoy, La croix-en-Brie, Donnemarie-Dontilly, Echouboulains, Les Ecrennes, Evry-Grégy-sur-Yerres, Favières, Féricy, Férolles-Atilly, Fontaine-le-Port, Fontains, Fontenailles, Fontenay-Trésigny, Forges, Fouju, Gastins, La Grande-Paroisse, Grandpuits-Bailly-Carrois, Gretz-Armainvilliers, Grisy-Suisnes, Guignes, Gurcy-le-Chatel, Hautefeuille, Héricy, La Houssaye-en-Brie, Jossigny, Jouy-le-Châtel, Laval-en-Brie, Léchelle, Lésigny, Lieusaint, Limoges-Fourches, Lissy, Liverdy-en-Brie, Livry-sur-Seine, Lizines, Longueville, Louan-Villegruis-Fontaine, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Machault, Maincy, Maison-Rouge, Marles-en-Brie, Le Mée-sur-Seine, Meigneux, Melun, Moisenay, Moissy-Cramayel, Mons-en-Montois, Montereau-Fault-Yonne, Montereau-sur-le-Jard, Montigny-Lencoup, Mormant, Mortcerf, Mortery, Nandy, Nangis, Neufmoutiers-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière, Ozouer-le-Voulgis, Pamfou, Pécy, Pézarches, Le Plessis-Feu-Aussoux, Poigny, Pontault-Combault, Pontcarré, Presles-en-Brie, Provins, Quiers, Rampillon, Réau, Roissy-en-Brie, Rouilly, Rozay-en-Brie, Rubelles, Rupereux, Saint-Brice, Sainte-Colombe, Saint-Germain-Laval, Saint-Germain-Laxis, Saint-Hilliers, Saint-Just-en-Brie, Saint-Loup-de-Naud, Saint-Mery, Saint-Ouen-en-Brie, Salins, Samoreau, Savigny-le-Temple, Savins, Seine-Port, Serris, Servon, Sivry-Courtry, Sognoles-en-Montois, Soignolles-en-Brie, Soisy-Bouy, Solers, Sourduin, Touquin, Tournan-en-Brie, Valence-en-Brie, Vanvillé, Vaudoy-en-Brie, Vaux-le-Penil, Verneuil-l'Étang, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Vert-Saint-Denis, Vieux-Champagne, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-les-Bordes, Villeneuve-Saint-Denis, Voinsles, Voisenon, Voulton, Vulaines-les-Provins, Vulaines-sur-Seine et Yèbles.

- Dans le département de l'Essonne (91) :

Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Epinay-Sous-Sénart, Etolles, Morsang-sur-Seine, Quincy-sous-Sénart, Saint-Germain-les-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Soisy-sur-Seine, Tigery et Varennes-Jarcy .

- Dans le département du Val-de-Marne (94) :

Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes.

Monsieur TRICOIRE Daniel ingénieur EDF à la retraite et Monsieur BAUVE Jean-Charles, architecte à la retraite sont désignés, respectivement titulaire et suppléant, en qualité de commissaires enquêteurs par décision n° E24000059/77 du 07 août 2024 du tribunal administratif de Melun.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- en version papier en mairies de Boussy-Saint-Antoine (91), Brie-Comte-Robert (77), Fontenay-Trésigny (77), Jouy-le-Chatel (77), Mandres-les-Roses (94), Melun (77), Nangis (77) et Provins (77), aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- en version numérique en mairie de Brie-Comte-Robert, sur un poste informatique dédié, ainsi que dans les communes limitrophes.
- sur les sites internet des services de l'État :

- en Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques

- en Essonne, à l'adresse suivante : <https://www.essonne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Eau/autres autorisations/OUGC-NAPPE DE CHAMPIGNY>

- dans le Val-de-Marne, à l'adresse suivante : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, et ouverts en mairies de Boussy-Saint-Antoine, Brie-Comte-Robert, Fontenay-Trésigny, Jouy-le-Chatel, Mandres-les-Roses, Melun, Nangis et Provins aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- sur le registre dématérialisé accessible :
 - à la mairie de Brie-Comte-Robert à partir d'un poste informatique dédié,
 - sur les sites Internet précités
- par courrier électronique à l'adresse suivante : nappechampigny-ougc@mail.registre-numerique.fr

Les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur dès le début et avant la fin de l'enquête au siège de l'enquête (mairie de Brie-Comte-Robert).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir les observations et propositions des intéressés, aux lieux, dates et heures suivants :

Mairie de BRIE-COMTE-ROBERT (2 rue de Verdun – 77170) : le lundi 28 octobre 2024 de 14h00 à 17h00	Mairie de NANGIS (Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 77370) : le mardi 12 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
Mairie de MELUN (16 Rue Paul Doumer – 77000) : le mercredi 30 octobre 2024 de 14h00 à 17h00	Mairie de MANDRES-LES-ROSES (4 rue du Général-Leclerc – 94520) : le vendredi 15 novembre 2024 de 14h00 à 17h00
Mairie de PROVINS (5 Place du Maréchal Leclerc – 77160) : le mardi 5 novembre 2024 de 14h00 à 17h00	Mairie de JOUY-LE-CHATEL (9 Place de l'Église – 77970) : le mercredi 20 novembre 2024 de 09h00 à 12h00
Mairie de BOUSSY-SAINT-ANTOINE (5 Place des Droits de l'Homme – 91800) : le jeudi 7 novembre 2024 de 14h00 à 17h00	Mairie de FONTENAY-TRESIGNY (26 avenue du Général de Gaulle – 77610) : le vendredi 29 novembre 2024 de 14h00 à 17h00

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la CARIDF (enquete.publique.aupchampigny@idf.chambagri.fr – 01 64 79 30 00).

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur les sites internet précités. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne- DCSE-BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex). Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête en préfectures et sur les sites Internet des services de l'État précités et dans les mairies précitées. Au terme de l'enquête publique, il sera statué sur la demande d'autorisation environnementale par voie d'arrêté inter-préfectoral.

Coubert (77)
Domaine de la Grange-le-Roy



**Requalification du domaine
de la Grange-le-Roy à
Coubert (77)**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté préfectoral n°2024-39/DCSE/BPE/IC du 10 octobre 2024, une enquête publique environnementale est prescrite **du lundi 18 novembre 2024 à 9h30 au mercredi 18 décembre 2024 à 17h30**, soit pendant 31 jours consécutifs, relative à l'autorisation environnementale unique présentée par la SAFER DE L'ÎLE-DE-FRANCE pour son projet de requalification du Domaine de La Grange-le-Roy situé sur le territoire de la commune de COUBERT (77).

Le périmètre de l'enquête inclut les communes de Coubert (17 rue Aristide Briand – 77170), Favières (5 rue de la Brie – 77220), Grisy-Suisnes (Place de la mairie – 77166) et Presles-en-Brie (6 rue Abel-Leblanc – 77220). Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Coubert.

La présidente du tribunal administratif de Melun a désigné Henri LADRUZE directeur d'école à la retraite, pour conduire cette enquête en qualité de commissaire enquêteur titulaire. Elle a en outre désigné Frédéric ROLAND cadre supérieur orange en temps partagé senior, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique qui comprend notamment, l'étude d'impact et les avis de l'autorité environnementale et du CSRPN ainsi que les mémoires en réponse du pétitionnaire à ces deux avis, est tenu à la disposition du public :

– aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Coubert, siège de l'enquête :

- en format papier,
- en version numérique sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal.

– aux jours et heures d'ouverture des mairies de Favières, Grisy-Suisnes et Presles-en-Brie, communes comprises dans le rayon de 1 kilomètre autour du site projeté, déterminé conformément à la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement :

- en format papier

– sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante :

www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Toute personne peut également en obtenir communication, à sa demande et à ses frais, auprès de la préfecture de Seine-et-Marne (Direction de la coordination des services de l'État – Bureau des procédures environnementales – 12, rue des Saints-Pères – 77 010 Melun Cedex – courriel : pref-icpe@seine-et-marne.gouv.fr).

Le public peut consulter et consigner ses observations et propositions :

– **aux jours et heures d'ouverture de la mairie de Coubert :**

sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur,
sur le registre dématérialisé accessible et consultable sur un poste informatique dédié, fourni par la société Publilégal,

– **aux jours et heures d'ouverture des mairies de Favières, Grisy-Suisnes et Presles-en-Brie**

sur le registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur,

– **sur le registre dématérialisé** accessible sur le site internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

– **par courrier électronique** à l'adresse suivante : coubert-lagrangeleroy-saferidf@mail.registre-numerique.fr

Jusqu'au terme de l'enquête, les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale, au siège de l'enquête, sis mairie de Coubert - 17 rue Aristide Briand – 77170. Toutes les observations écrites seront annexées au registre d'enquête publique déposé à la mairie siège de l'enquête ou, à défaut, à l'un des autres registres ouverts. Pendant toute la durée de l'enquête, les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en formule la demande.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public afin de recevoir ses observations et propositions en : **Mairie de Coubert** : le lundi 18 novembre 2024 de 9h30 à 12h30 et le samedi 7 décembre 2024 de 9h00 à 12h00 - **Mairie de Favières** : le mercredi 27 novembre 2024 de 15h00 à 18h00 - **Mairie de Grisy-Suisnes** : le mercredi 11 décembre 2024 de 14h00 à 17h00 - **Mairie de Presles-en-Brie** : le mercredi 18 décembre 2024 de 15h30 à 17h30

Toute information relative au projet pourra être obtenue auprès de la SAFER DE L'ÎLE-DE-FRANCE Monsieur Frédéric MARCHE - directeur de service - à l'adresse électronique suivante : frederic.marche@safer-idf.com ou par téléphone au 01 42 65 28 42. La SAFER DE L'ÎLE-DE-FRANCE assume les frais afférents à ces différentes mesures de publicité de l'enquête publique.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Coubert, Favières, Grisy-Suisnes et Presles-en-Brie.

Ces documents seront également consultables sur la même période sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques

Au terme de l'enquête publique environnementale, il sera statué sur la demande présentée par la SAFER DE L'ÎLE-DE-FRANCE par arrêté préfectoral.

Le présent avis est consultable sur le site Internet des services de l'État dans le département de Seine-et-Marne à l'adresse suivante : www.seine-et-marne.gouv.fr/publications/enquetes-publiques